Région académique
OCCITANIE

académie
Montpellier

**Collège Montesquieu**

Avenue Montesquieu
11100Narbonne
Standard :04 68 90 38 00
Télécopie:04 68 90 38 29

Narbonne, le 15 mars 2024

**Compte rendu du C.A. du 14 mars 2024**

**N° de séance : 5**

Ordre du jour du présent CA :

1. Lecture de l'ordre du jour du présent CA,
2. Approbation du PV du CA du 08 février 2024 (pour vote),
3. Compte financier 2023 (pour vote),
4. Approbation résultat (pour vote),
5. Contrats et conventions sous réserve (pour vote),
6. Questions diverses (les questions diverses doivent parvenir au secrétariat au moins 48 heures à l'avance).

**Quorum**

Nombre de membres présents :

| 15 |
|---|

Le quorum est atteint. Début de séance 17h20
M. GIORDANO est secrétaire de séance
Monsieur le Principal remercie les membres du Conseil d'Administration de leur présence.

1. **Lecture de l'ordre du jour**

2. **PV du CA du 8 février 2024**
   Le PV n'appelle aucune remarque et est donc validé.
   Approbation du PV du CA du 08/02/2024

| | |
|---|---|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Pour | 15 |

## 3. Compte financier 2023

M. DUSSARGUES donne la parole à M. ROLLAND qui présente dans les grandes lignes ce qu'est un compte financier. Ensuite, il donne les principales informations concernant celui de l'année civile 2023. Il conclut en mettant en évidence la bonne santé financière de l'établissement et sur les bons résultats de l'exercice 2023.
La parole est ensuite donnée à M. CASTELL, adjoint gestionnaire, qui insiste notamment sur le rapport du chef d'établissement :
Le collège Montesquieu accueille à la rentrée scolaire de septembre 2023, 586 élèves répartis sur 4 niveaux et dans 24 divisions (19 classes de général, 5 classes de segpa).

Sur les 586 élèves, 389 sont demi-pensionnaires, soit 66,38 % des élèves de l'établissement.

Le service intendance est composé d'un adjoint gestionnaire, Monsieur Arnaud CASTELL, d'une secrétaire d'intendance ADJAENES à temps partiel (quotité 50%), Madame Racheda BOUALAKA, et d'une secrétaire d'intendance contractuelle à temps partiel (quotité 40%), Madame Fanny PEDRO.

L'adjoint gestionnaire est nommé régisseur de recettes pour le collège et effectue sur délégation de Monsieur l'agent comptable la perception des recettes (chèques, espèces) des divers débiteurs du collège Montesquieu (créances de demi-pension, tickets repas, participations aux voyages des élèves...). Ces fonds sont déposés chaque mois dans une agence de la Banque Postale pour les espèces, et les chèques sont envoyés au Service de Traitement des Chèques de Rennes.

Une équipe de 10 Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) est affectée au collège Montesquieu, dont 1 agent chef, Monsieur Hervé FABRE (encadrement des personnels ATTEE, gestion du service général et des travaux de maintenance), et 1 chef cuisinier, Monsieur Joël ARMAND (gestion de la demi-pension et du stock denrées alimentaires).

La comptabilité générale du collège Montesquieu est assurée par l'agence comptable du Lycée Louise Michel Narbonne, dirigée par Monsieur Philippe ROLLAND, agent comptable.

### 1- <u>Compte-rendu d'exécution du budget 2023 (au 31/12/2023)</u>

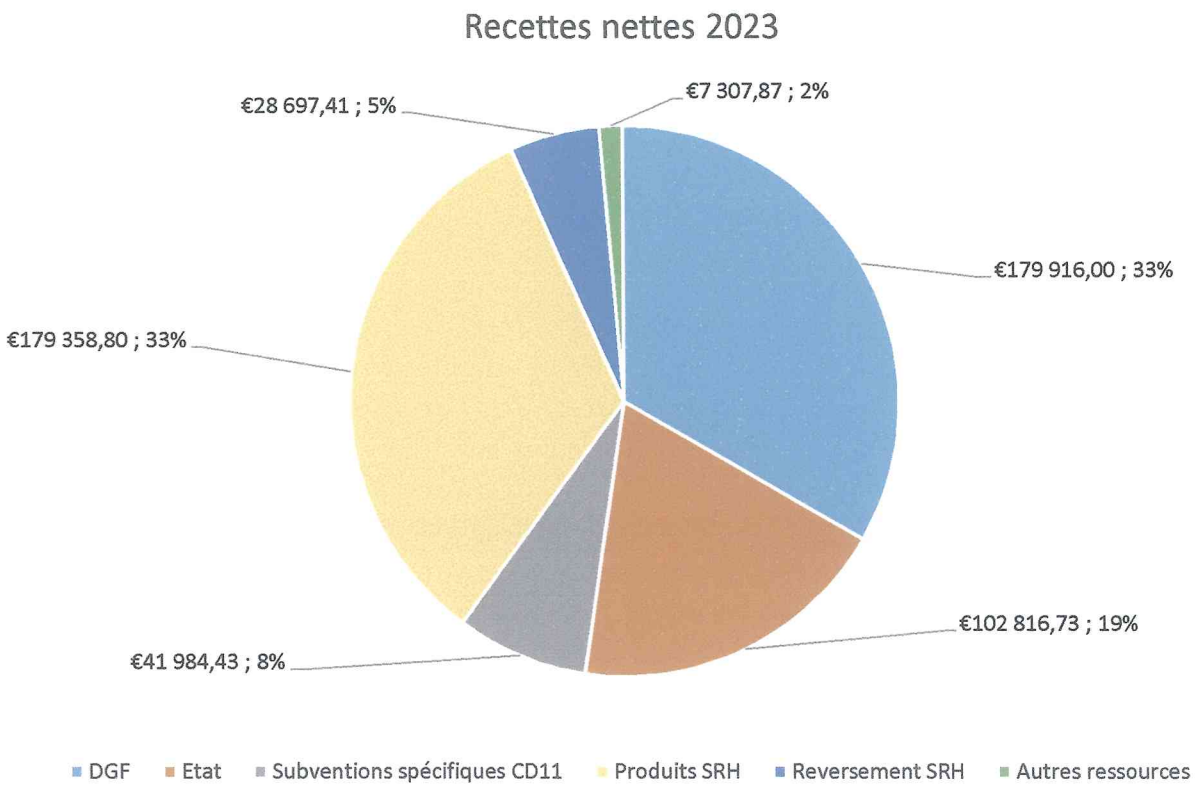


**Pour l'exercice 2023, le total des recettes nettes s'élève à 540 081,24 €.**

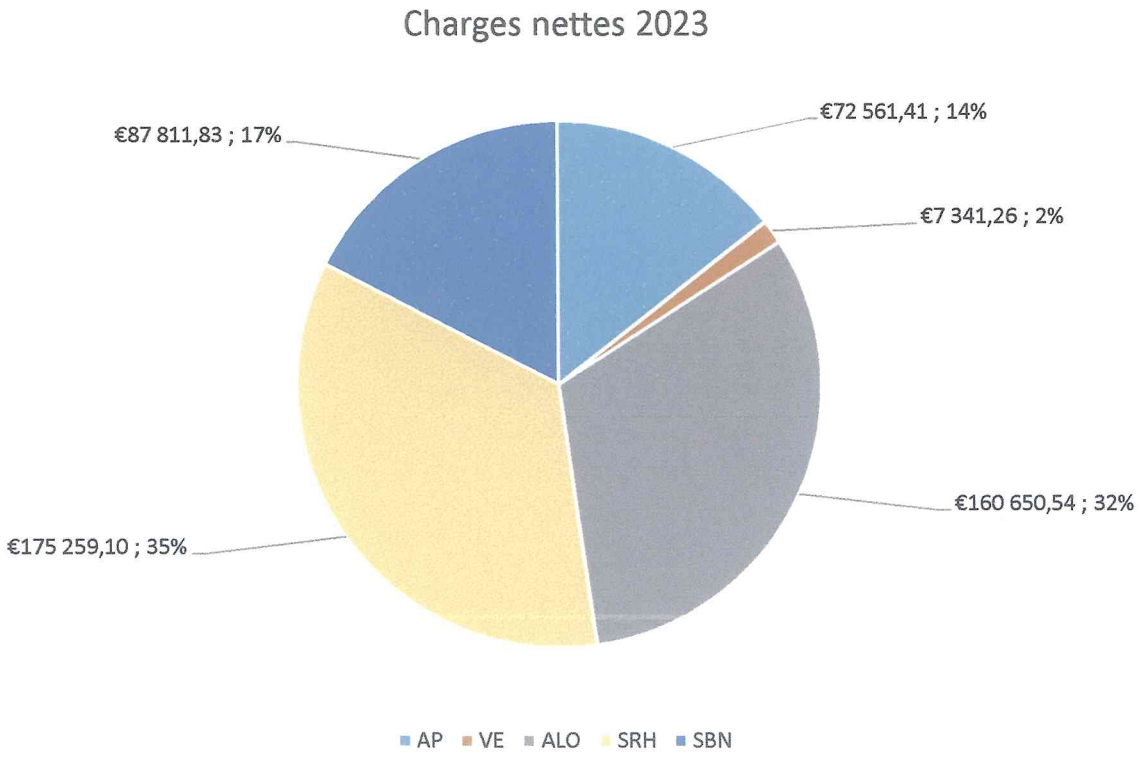


**Pour l'exercice 2023, le total des charges nettes s'élève à 503 624,14 €.**

**L'exercice 2023 s'achève sur un résultat excédentaire de + 36 457,10 €.**

2- **Détail par services des recettes et des charges nettes de l'exercice 2023**

- AP

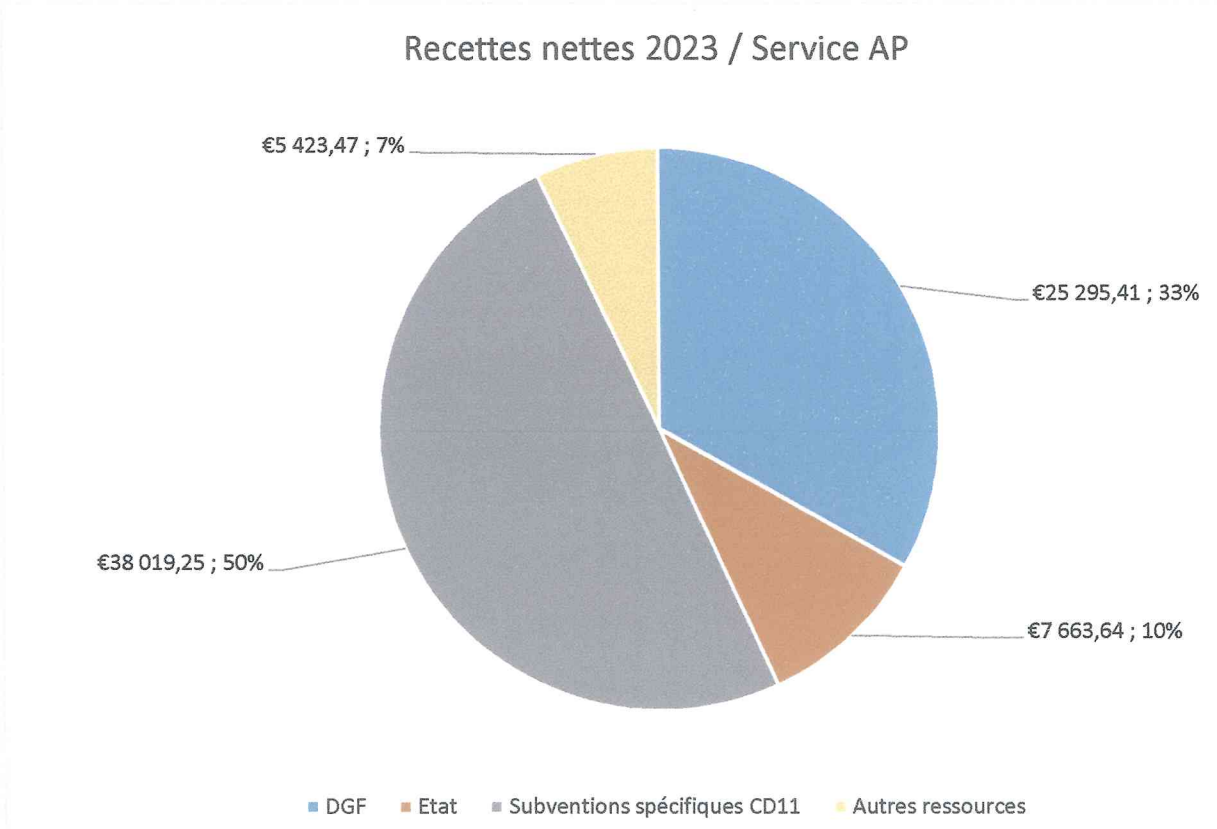


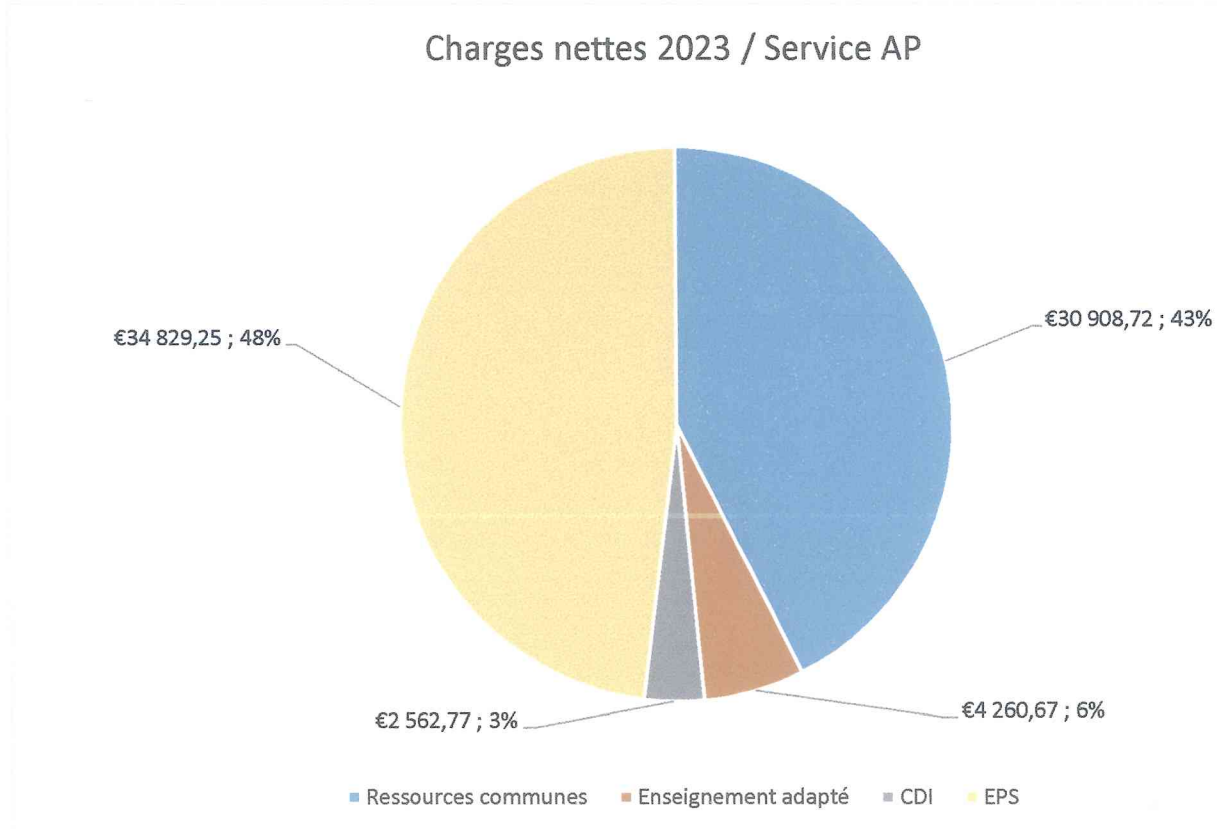

Avec 76 401,77 € de recettes nettes et 72 561,41 € de charges nettes, le service AP est excédentaire de 3 840,36 €.
En recettes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement avec 25 295,41 € représente 33 % des recettes nettes du service AP.
  Si l'on ajoute les subventions spécifiques CD11 allouées à l'EPS et au projet fédérateur, le financement de la collectivité s'élève à 83 %.
- Les crédits pédagogiques globalisés alloués par l'Etat s'élèvent à 7 663,64 €, soit 10 % du service AP.
- Les autres ressources qui s'élèvent à 5 423,47 € se composent de la vente d'objets confectionnés en Segpa (4 840,02 €), de la taxe d'apprentissage (155,45 €), et des dégradations (428,00 €).
  Il est important de noter que les recettes liées à la taxe d'apprentissage qui étaient en forte baisse sur les exercices précédents, sont quasiment inexistantes pour l'exercice 2023.

En dépenses :

- Les dépenses en ressources communes avec 30 908,72 € représentent 43 % des dépenses nettes du service AP.
- Les dépenses liées à l'EPS (location infrastructures, achat de matériel, transport) avec 34 829,25 € représentent 48 % des dépenses nettes du service AP.
- VE

Le service VE est équilibré avec 7 341,26 € de recettes nettes et 7 341,26 € de charges nettes.

Il est financé à 100 % par l'Etat.

6 738,98 € de dépenses ont servi à aider financièrement les familles en difficulté. Ces aides sont attribuées à la suite d'un rendez-vous avec l'assistante sociale du collège et après l'étude des dossiers par la commission de fonds social.
En 2023, 46 élèves ont bénéficié d'un fonds social.

Le reste des dépenses a été utilisé dans le cadre du CESC et l'achat du matériel nécessaire à la mise en place des formations des gestes qui sauvent à destination des élèves par Monsieur BEURET, enseignant d'EPS.

- ALO

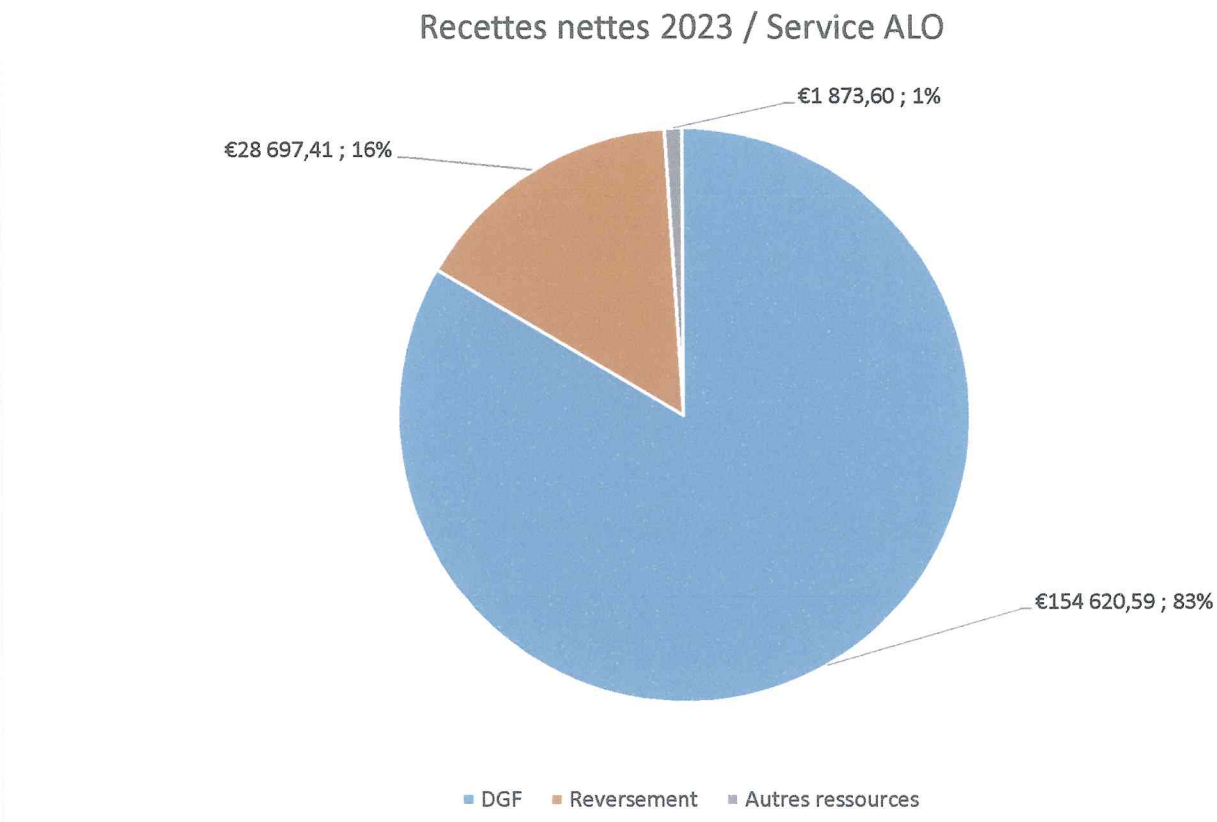


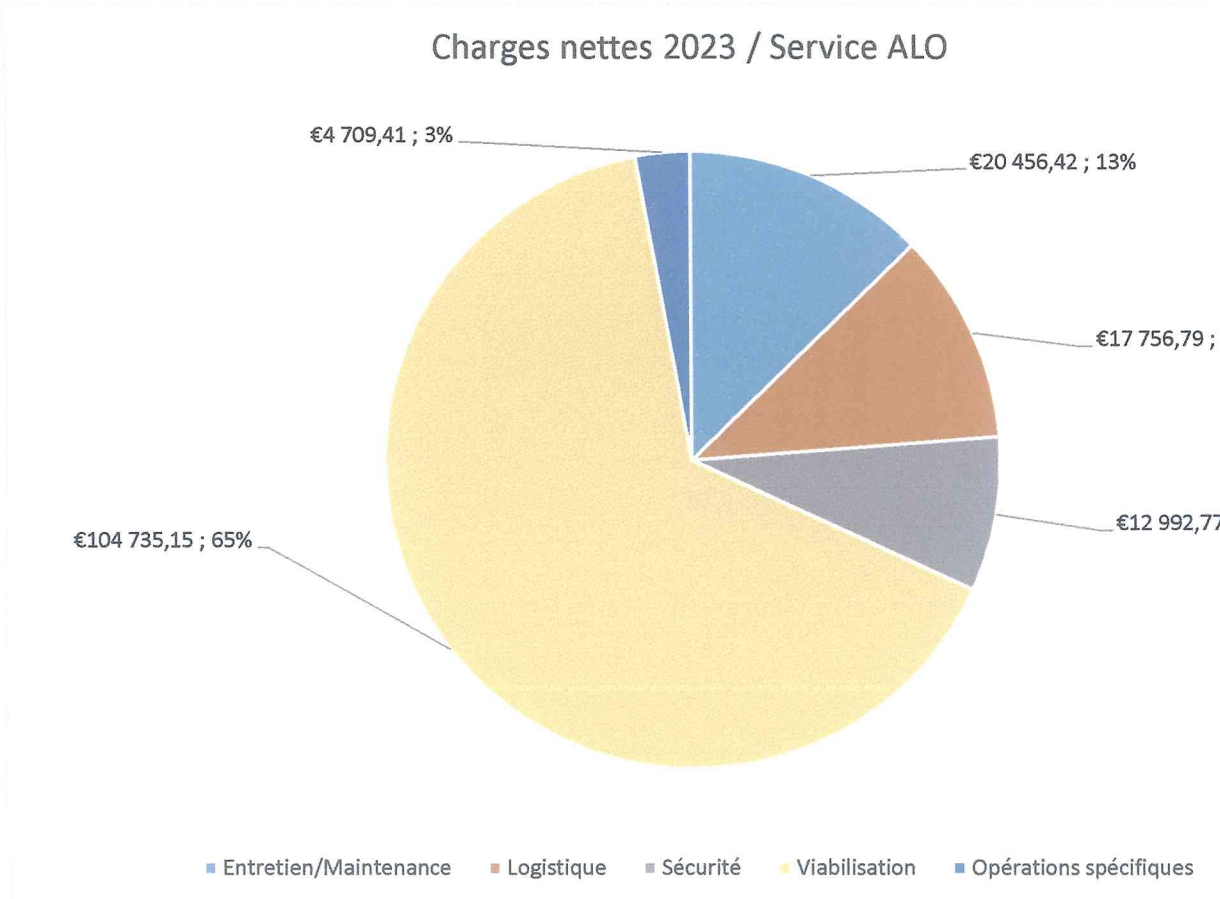


Avec 185 191,60 € de recettes nettes et 160 650,54 € de charges nettes, le service ALO est

excédentaire de 24 541,06 €.
En recettes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement avec 154 620,59 € représente 83 % des recettes nettes du service ALO.
- Le reversement du service SRH, dans le cadre de la contribution entre services, représente 16 % des recettes nettes du service ALO.

En dépenses :

- Les dépenses de viabilisation avec 104 735,15 € représentent 65 % des charges nettes du service ALO.

  Les dépenses liées à la viabilisation ont fortement augmenté sur l'exercice 2023.

  A titre d'exemple nous pouvons citer les dépenses de gaz, dont les factures ont été multipliées par 3,5 (50 907,74 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2022), alors que la consommation a baissée de plus de 25%.
  En ce qui concerne l'électricité, les factures ont été multipliées par 1,25 (5 804,86 € de dépenses supplémentaires par rapport à 2022) pour une consommation en baisse de 4,32%.

  Le collège Montesquieu a pu faire face à la crise énergétique, uniquement grâce à la dotation de fonctionnement complémentaire du Conseil départemental de l'Aude d'un montant de 70 436,00 €, et à une gestion maîtrisée et rigoureuse des fluides. Sans cela, le fonds de roulement de l'établissement aurait été fortement impacté.

- SRH

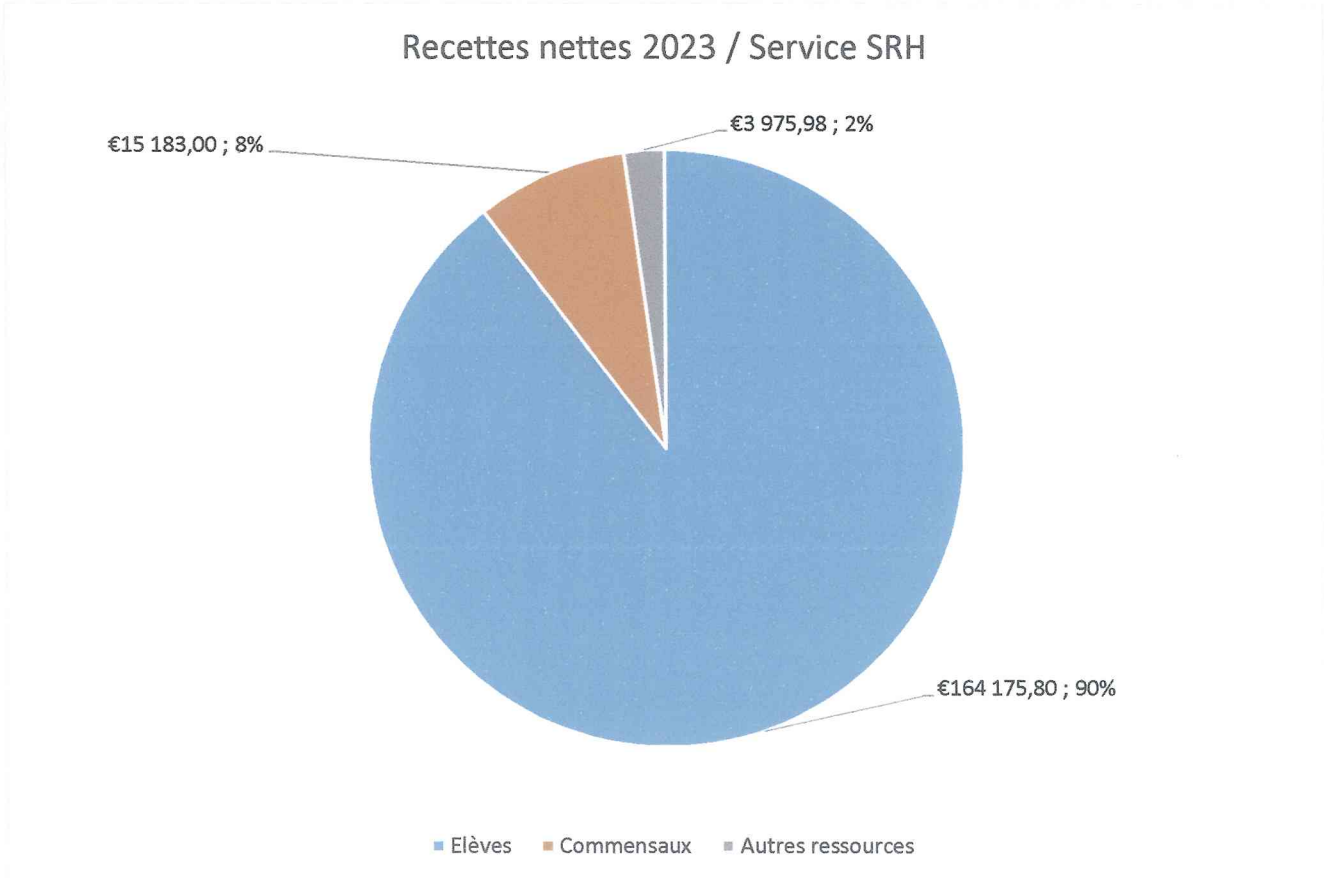

Avec 183 334,78 € € de recettes nettes et 175 259,10 € de charges nettes, le service SRH est excédentaire de 8 075,68 €.
En recettes :

- Les recettes du SRH proviennent à 98 % du paiement des factures de demi-pension par les familles et les commensaux, soit un montant de 179 358,80 €.
- Une dotation 3 965,18 € a été attribuée par le Conseil départemental afin de renouveler et réparer du petit matériel de cuisine.

En dépenses :

- 52 % des dépenses du service servent à financer l'achat des denrées alimentaires, soit un montant de 91 103,94 €.
- 67 689,16 €, soit 39 % des charges nettes correspondent aux reversements du service SRH : 28 697,41 € au titre de la contribution entre services, 38 991,75 € au titre du FARPI et du FCSH.

- SBN

Le service SBN est équilibré avec 87 811,83 € de recettes nettes et 87 811,83 € de charges nettes.

Il est financé à 100 % par l'Etat.
Les bourses nationales sont attribuées aux familles sur critères sociaux. Au 1er trimestre de l'année scolaire 2023/2024, l'établissement comptait 317 élèves boursiers, soit un taux de boursier de 54,09 %.

### 3- Travaux 2023

Travaux réalisés et financés par le CD11 :

- Mise en place de la fibre Orange
- Nettoyage de la végétation sur la clôture mitoyenne derrière le bâtiment Alti
- Peinture des couloirs du bâtiment socio-éducatif (peinture financée par le budget du collège)

Travaux réalisés par les personnels ATTEE du collège Montesquieu :

- Peinture du local Segpa 1er étage + RDC
- Mise en place de bancs dans la cour
- Remplacement moteurs volets roulants défectueux (x7)
- Mise en place d'un évier à la Vie scolaire
- Remplacement des impostes du bâtiment socio-éducatif
- Remplacement des vitres du CDI couloir bâtiment socio-éducatif
- Travaux électriques S37 et Lingerie (suppression des multiprises)
- Mise en place de la signalétique classes dans la cour + peinture au sol
- Nettoyage de la végétation sur la clôture mitoyenne derrière la bâtiment externat

Pour conclure, le total des recettes nettes de l'exercice 2023 s'élève à 540 081,24 €, et le total des charges nettes s'élève à 503 624,14 €.
L'exercice 2023 s'achève sur un résultat excédentaire de + 36 457,10 €.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2022 est de 211 221,69 € soit une augmentation de 41 032,91 € par rapport au compte financier de 2022. Cela correspond à 152 jours de fonctionnement.

La trésorerie du collège Montesquieu au 31 décembre 2023 était de 267 432,44 €.

Le collège Montesquieu se trouve dans une situation financière solide et saine.

Toutefois, le résultat excédentaire de l'exercice 2023 est à relativiser pour plusieurs raisons :

- Le collège Montesquieu a pu faire face à la crise énergétique et l'explosion des prix de l'énergie uniquement grâce à la dotation de fonctionnement complémentaire du Conseil départemental de l'Aude d'un montant de 70 436,00 €, et à une gestion maîtrisée et rigoureuse des fluides.
  Sans cela, le fonds de roulement de l'établissement aurait été fortement impacté.
  En 2024, les prix de l'énergie vont rester à un niveau élevé malgré une légère baisse attendue, et il est peu probable que le Conseil départemental puisse renouveler son effort financier.

- Les dépenses incompressibles du collège, comme par exemple les contrats en lien avec la sécurité, l'achat des produits d'entretien, ou l'achat des denrées alimentaires pour le fonctionnement du service restauration, ont été également impactées par l'inflation.

- Enfin, il est important de rappeler que lors de l'élaboration du budget 2024, la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental de l'Aude a baissé de 17,89% (- 19 612,00 €), ce qui a obligé le collège Montesquieu à demander une autorisation de prélèvement dans son fonds de roulement d'un montant 60 352,00 € pour pouvoir élaborer son budget prévisionnel.

Par conséquent, le fonds de roulement actuel permettra prioritairement de faire face aux dépenses de fonctionnement de l'établissement (viabilisation, contrats, denrées alimentaires), et une fois le prélèvement réalisé, cela diminuera considérablement les réserves financières du collège.

Il permettra dans un second temps, si cela est possible, à l'établissement de continuer sa politique d'investissement pour améliorer le cadre de travail des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.

M. ROLLAND, appelé à d'autres obligations, quitte le conseil à 17h55.

MM. BEURET et BARSANTI demandent des explications concernant le classement d'un établissement en R.E.P.
MM. DUSSARGUES, GIORDANO et FRANCOIS donnent des explications en mettant l'accent sur les critères sociaux.
M. DUSSARGUES conclut en rappelant qu'un tel classement ne relève pas du conseil d'administration.

A 18h30, Mme ROJAS-MOLINIER quitte le conseil.

Approbation du compte financier 2023

| | |
|---|---|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 4 |
| Pour | 10 |

**4. Affectation du résultat :**

MM. DUSSARGUES et CASTELL précisent qu'un établissement doit avoir un fonds de roulement de 90 jours au moins. Actuellement, celui du collège s'élève à 152.
M. BARSANTI fait remarquer que suite au prélèvement demandé lors du C.A. consacré au Budget, ces fonds vont baisser. Il s'inquiète sur la capacité du collège à faire face à de nouvelles contraintes financières : achat de manuels scolaires par exemple.
M. DUSSARGUES estime qu'en effet il s'agira d'être extrêmement prudents. Encore plus que nous ne le sommes actuellement.

L'affectation des 36417.44 euros d'excédent se fera sur un compte commun comme à l'accoutumée.

Affectation du résultat

| | |
|---|---|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Pour | 14 |

**5. Contrats et conventions**

M. CASTELL présente une proposition de convention d'occupation à titre précaire jusqu'au 31 août 2024 du troisième logement de fonction actuellement inoccupé. Ce logement pourrait être occupé si approbation par un agent du Conseil Départemental de l'Aude.
Le loyer de base est de 450 euros auquel s'ajoutent 80 euros de charges.
M. DUSSARGUES rappelle le principe de la convention d'occupation à titre précaire.

Approbation des contrats et conventions

| | |
|---|---|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Pour | 14 |

**6. Questions diverses :**

M. CASTELL présente les travaux demandés au Conseil Départemental de l'Aude pour l'année 2025.

1. Réfection totale de la toiture du bâtiment externat (revêtement + trappes désenfumage)
2. Réfection des murs et du plafond de la salle 32 (murs dégradés à cause des infiltrations de la toiture)
3. Sécurisation de la clôture extérieure du collège avec automatisation du portail de livraison
4. Séparation du réseau chauffage bâtiment administratif/logements
5. Réfection des WC élèves filles et garçons
6. Création d'un WC dans le bâtiment socio-culturel
7. Réfection de la chaussée du portail de livraison au quai cuisine
8. Déplacement et modification du mur de séparation de la préparation froide SRH
9. Création d'une VMC au niveau de la plonge batterie SRH
10. Remplacement sol Vie Scolaire + bureau CPE

| | |
|---|---|
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Pour | 14 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le secrétaire de séance :

Benoit Giordano

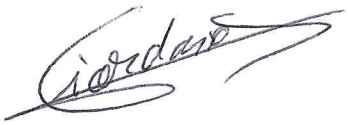

Le président de séance :
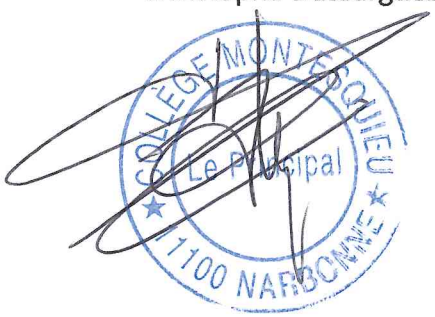
Christophe Dussargues